Image not found or type unknown

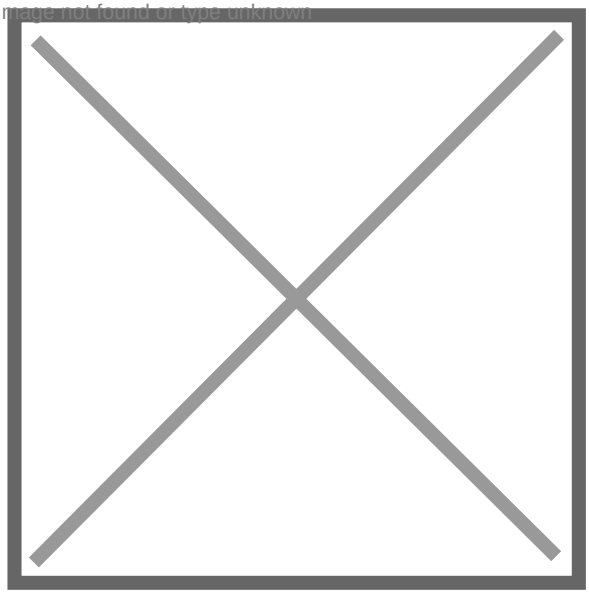

Preuve de gestion d'un client

Par **damdamdeho**, le **01/07/2013** à **12:13**

Bonjour à tous,

Je suis en préavis de licenciement dans mon entreprise actuelle, suit à une insuffisance de résultat. Ce préavis de 3 mois court depuis le 24/04 jusqu'au 24/07 2013.

Au cours de ce trimestre j'ai généré un CA suffisant pour déclencher la commission sur CA, tel que précisé dans mon contrat.

Or, mon employeur ne voulant pas me payer ces primes, il juge que certains de mes clients ne sont pas des éléments constitutifs de mon portefeuille.

Comment puis-je prouver qu'un client est bien sous ma responsabilité ? Des échanges d'emails ? un bon de commande reçu ? un screenshot du CRM de l'entreprise ?

Je souhaiterais m'assurer être dans mon plein droit avant la saisine au conseil des prud'hommes

Par avance, merci de votre aide.

Dam.

Par **moisse**, le **01/07/2013** à **16:30**

Tous les moyens obtenus loyalement sont recevables en tant que preuve, ou élément probant.

Pour le reste comme nous ne connaissons pas les conditions mises en place pour la constitution du "portefeuille" et le déclanchement des commissions, qu'elles soient d'acquisition, d'entretien voire pérennisation, je ne puis en dire plus.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés